

Ecrit par le 22 décembre 2024

Agriculteurs : la MSA lance le service en ligne 'Décomptes d'indemnités journalières'



santé
famille
retraite
services

Afin de faciliter la gestion des indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail, la Mutuelle sociale agricole (MSA) vient de lancer un nouveau service en ligne à destination des employeurs, des exploitants et des tiers déclarants.

Pour les employeurs, ce nouveau service propose une vision complète des indemnités journalières versées aux salariés en arrêt de travail, assurant ainsi le maintien de salaire à leurs employés en arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou congé maternité. Le service permet une visualisation par individu ou par établissement des indemnités journalières versées aux salariés tout en assurant aux employeurs une régularisation plus rapide et plus efficace dans la transmission de leur Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Pour les exploitants, le service offre une visualisation par trimestre des indemnités journalières Amexa et Atexa dont ils ont bénéficié. Ils disposent ainsi du montant exact à reporter sur leur déclaration de revenus professionnels (DRP) sans risque d'erreur. Pour la campagne 2020, le service en ligne pour la DRP est disponible depuis le 6 juillet.

Ecrit par le 22 décembre 2024

Quant aux tiers déclarants (centres de gestion et cabinets comptables), ils ont également accès à ce service en ligne afin d'assurer les déclarations sociales pour les employeurs et les exploitants qui leur ont donné procuration.

Pour accéder au service en ligne, cliquez [ici](#)

La Safer Paca lance un dispositif pour soutenir la trésorerie des propriétaires exploitants



Ecrit par le 22 décembre 2024

Opérateur foncier du monde rural, la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de mettre en place un dispositif d'aide à la trésorerie pour les propriétaires exploitants ayant subi les effets de l'état d'urgence sanitaire, du gel printanier ou de la grêle. Une aide conjoncturelle qui s'adresse en premier lieu aux agriculteurs ayant épuisé tous les recours bancaires.

Ouvert aux exploitations disposant d'au plus 1,5 Seuil de référence, le dispositif permet à la Safer d'acquérir provisoirement une partie du foncier de l'exploitation (à moins de 20 % du prix de référence) en permettant au propriétaire de le racheter aux mêmes conditions pendant 5 ans grâce à une clause dite 'de réméré'. En cas d'impossibilité de rachat par l'agriculteur au terme de cette période, la Safer s'engage à lui verser le solde entre le prix initial acheté et le prix auquel elle rétrocèdera le bien à un tiers. Ce dispositif permet ainsi aux exploitants de soutenir leur trésorerie à court terme, tout en leur garantissant un retour en propriété du bien cédé. Le montant plafond d'intervention est de 200 000 € par exploitation. Pour cette opération, la Safer consacre une l'enveloppe de l'ordre de 5 M€.

« L'objectif n'étant pas de concurrencer les soutiens financiers habituels de la profession, mais bien de trouver une solution afin de préserver le foncier, outil de travail indispensable des agriculteurs, quand ceux-ci ont été épuisés », explique la Safer Paca.

Travailleurs agricoles saisonniers : 824 personnes testées à Beaucaire et 875 dans le Vaucluse

Ecrit par le 22 décembre 2024



Mis en place dans le courant de la semaine dernière suite à la découverte d'un cas regroupé de travailleurs agricoles saisonniers positifs* au Covid-19 travaillant dans des exploitations agricoles du Gard, de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, le centre provisoire de dépistage du Covid-19 de Beaucaire a reçu 824 personnes.

Ils ont été 198 à se présenter le 10 juin, 301 le 11 juin et 325 le 12 juin. Parmi eux, 690 sont domiciliées dans le département de Gard alors que les autres résident dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Les résultats de cette campagne de dépistage font état de 78 cas déclarés positifs au Covid dont 67 personnes résident dans le Gard.

Les personnes déclarées positives ont été placées à l'isolement à leur domicile, leur état clinique ne présentant pas de signe de gravité, et celles qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une mise à l'isolement dans un hôtel, avec le concours de la Croix-Rouge. Les personnes vont faire l'objet d'appels réguliers de l'ARS (Agence régionale de la santé) d'Occitanie ou leurs médecins traitants pour leur suivi médical, appuyé par les équipes de la Croix-Rouge qui assurera l'accompagnement sanitaire et social.

« 875 tests réalisés en Vaucluse »

Ecrit par le 22 décembre 2024

En parallèle, le plan d'actions inter-services de la préfecture de Vaucluse et de l'ARS Paca a permis de réaliser 875 tests auprès des travailleurs saisonniers intervenant dans le département.

Au bilan, un cas positif supplémentaire a été identifié au sein d'une des exploitations précédemment concernées par des cas positifs, et située sur la commune du Thor. Il s'agit d'un test de confirmation réalisé après des premiers résultats revenus douteux. Par ailleurs, 2 cas ont été aussi identifiés au sein d'une exploitation située sur la commune de Roussillon. Les mesures de placement à l'isolement et de recherche des cas contacts sont depuis mises en œuvre en lien avec les exploitants concernés.

Au total, avec ces nouvelles infections, on dénombre 56 cas positifs dans le cadre de cette campagne, soit un taux de 6,4 %. A noter par ailleurs que 20 personnes qui étaient positives lors des premiers tests ont achevé sans symptômes leur 'quatorzaine' de placement à l'isolement. Cette mesure d'isolement est donc levée ce jour et ces personnes peuvent désormais reprendre le travail, dans le respect des gestes barrières et des précautions sanitaires.

**Fin mai, des cas de Covid-19 ont été détectés au sein de groupe de travailleurs agricoles saisonniers dans le Nord des Bouches-du-Rhône. Ces derniers, principalement originaires d'Amérique-du-Sud, sont employés dans des exploitations du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône par la société ibérique d'intérim Terra Fecondis qui les a fait venir d'Espagne, en janvier pour certains, ou fin mai pour d'autres. Les agissements de cette société ont notamment été dénoncés par nos confrères du [Réveil du midi](#) ainsi que de [La Provence](#).*

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse prête à rémunérer les agriculteurs

Écrit par le 22 décembre 2024



De novembre 2019 à janvier 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé un appel à initiatives pour expérimenter la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs. Une enveloppe de 30 M€ sur 5 ans est consacrée à ce dispositif dont l'objectif est de participer à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité sur des territoires volontaires, en engageant les exploitations agricoles. Ces rémunérations pourront servir, par exemple, à créer et entretenir des infrastructures agroécologiques comme les bandes enherbées et les zones humides ou à développer des pratiques agronomiques vertueuses qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux et de pesticides.

« Le PNR du Luberon sélectionné »

L'agence de l'eau attribuera jusqu'à 70 % d'aides financières aux animateurs territoriaux chargés de la structuration du projet et des études préalables, puis financera à 100 % les agriculteurs qui agiront sur le terrain. Concernant ces derniers, la rémunération sera calculée à l'échelle de l'exploitation agricole et sera plafonnée à 450 € par hectare pour les structures paysagères et à 600 € par hectare pour les systèmes de production. En tout, 21 projets portés par les collectivités ont été sélectionnés par l'agence de l'eau. Le Parc naturel régional (PNR) du Luberon fait partie des territoires retenus dans le Vaucluse. Les collectivités doivent maintenant mobiliser les agriculteurs volontaires d'ici fin mars 2021.

Écrit par le 22 décembre 2024

« De 450 € à 600 € par hectare »

A ce jour, la moitié des dossiers retenus concerne des projets territoriaux qui prennent en compte les 2 enjeux captages prioritaires et biodiversité. Un quart porte sur les captages prioritaires et les ressources stratégiques et un autre quart uniquement sur la biodiversité. Et toutes les filières agricoles sont concernées. Chaque projet de territoire devrait concerner entre 50 à 150 agriculteurs soit 2 000 à 3 000 exploitants au total.

Agriculture : les chefs d'exploitation en GAEC peuvent bénéficier d'une aide individuelle

Le gouvernement vient d'adapter les conditions d'éligibilité du fonds de solidarité pour les chefs d'exploitation agricole associés en Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) : le principe de transparence pour les GAEC s'appliquera dans le cadre de l'application de ce fonds. Ainsi, tous les associés chefs d'exploitation au sein d'un GAEC pourront bénéficier individuellement d'une aide au titre du fonds de solidarité.

Financé par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer, le fonds de solidarité vise à offrir une aide aux entreprises particulièrement touchées par le Covid-19, dont peuvent faire partie certains GAEC. Ce fonds s'adresse aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros et qui ont fait l'objet d'une mesure de fermeture administrative ou qui ont connu une baisse importante de leur chiffre d'affaires (50 % sur mars 2020 par rapport à la même période de l'exercice 2019).

Ce fonds prévoit notamment le versement d'une aide plafonnée à 1 500 € au titre du mois de mars et reconduite pour le mois d'avril. Bien qu'éligibles au fonds de solidarité, les agriculteurs associés en GAEC ne pouvaient déposer leurs demandes d'aides à l'ouverture du service le 31 mars dernier du fait de l'absence de SIRET/SIREN individuel pour chaque exploitant du GAEC. Compte tenu de cette spécificité, un formulaire est désormais disponible en ligne (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>) afin de permettre aux chefs d'exploitation associés au sein d'un GAEC de déposer individuellement une demande au titre du fonds de solidarité, avant le 15 juin.

Ecrit par le 22 décembre 2024

Le temps des cerises

Le temps des Cerises s'est installé aux prémices de l'été -dès le 15 mai jusqu'à mi-juillet- et à l'annonce d'un soleil printanier insistant soleil aux chaleurs appuyées. Une douceur que les vergers, associés au travail exigeant des 50 producteurs, réunis en groupement depuis 1978, ont mis à profit cultivant ce fruit généreux. Sur son terroir vaclusien, la cerise des Monts de Venasque représente 800 à 1 200 tonnes de cerises (fourchette de production annuelle), production de 300 hectares de verger sur 21 communes de production ce qui n'est pas pur hasard puisque les Monts de Venasque bénéficient de 300 jours d'ensoleillement par ans en moyenne. Dans ces paysages de coteaux bien exposés, sur les contreforts du Mont Ventoux et des Monts de Vaucluse, les vergers de cerisiers sont abrités du Mistral, ce vent du nord qui peut se révéler violent dans la Vallée du Rhône. Le verger est traditionnellement semi-piéton et s'oriente vers une taille longue pour les nouvelles variétés de type Folfer. Les travaux de taille s'échelonnent entre octobre et mars et le canal de Carpentras assure l'irrigation de 80% du verger.

Le diamant rouge

Le diamant rouge de Provence se décline en plusieurs variétés qui présentent des périodes de maturité successives, permettant la mise sur le marché de la cerise durant 10 semaines. Les variétés dominantes sont la Burlat, précoce et première née de la saison suivie par la Folfer, la Summit charnue et en forme de coeur et la Belge des Monts-de-Venasque plus tardive début juillet, puis, enfin, la variété Régina qui prolonge la saison durant le mois de juillet. Commercialisée dans les 24 heures qui suivent la cueillette, la cerise des Monts de Venasque se conserve 3 jours à l'air ambiant et jusqu'à 5 jours dans le bac à légumes du réfrigérateur. Malheureusement, du fait de la crise sanitaire du Covid-19, le 14^e festival de la cerise prévu en juin n'aura pas lieu.

Les chiffres

Le Vaucluse est le 1^{er} terroir français de la cerise et il est aussi le 1^{er} département français producteur de cerises destinées aux marchés du frais et de l'industrie avec un verger de 2 472 hectares et une production de 15 004 tonnes de cerises en 2016 dont 6 357 tonnes destinées à l'industrie. La Provence-Alpes Côte d'Azur est la 1^{ère} région productrice de cerises avec 2 752 ha de vergers et une production de 16 253 tonnes dont 6 453 tonnes pour l'industrie en 2016.

(Source : Mémento Agreste paru en avril 2018 - données campagne 2016)

La marque

La marque Cerise des Monts-de-Venasque a été créée par des producteurs de la commune de Venasque : Jean-Pierre Ruel, Francis Favier, Jean Cartoux, Régis Borel, Gilbert Ruel, Frédéric Martinez et Marc Jacques. 2019, inauguration de la sculpture Cerise des Monts-de-Venasque. 2018, 40^e anniversaire du

Ecrit par le 22 décembre 2024

Groupement des producteurs et 20e anniversaire de la confrérie. 2006, création du Terroir de la cerise et du premier Festival de la Cerise. 1998, création de la première Confrérie de la cerise en France. 1997, création de 'Cherise', 2^e marque de cerise haut de gamme Monts-de-Venasque. 1978, création des Monts-de-Venasque, 1^{ère} marque française de cerise haut de gamme. La cerise des Mont-de-Venasque est la Summit d'un calibre minimum de 28 mm, code couleur minimum 3.

La production en région

Trois régions assurent l'essentiel de la production française de cerises, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'Auvergne-Rhône-Alpes (vallée du Rhône) et l'Occitanie. Le verger de cerisiers en France représente plus de 8 000 hectares (8 153 ha en 2015). La production est de près de 40 000 tonnes dont 8200 tonnes pour la transformation en 2017. Le Provence-Alpes -Côte d'Azur est la 1^{ère} région productrice avec près de la moitié des volumes nationaux.

La route de la cerise des Monts-de-Venasque

En 2006, à l'issu d'un travail appuyé par les communes, le Conseil départemental de Vaucluse, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader +, la Confrérie de la Cerise des Monts de Venasque a créé la Route de la Cerise des Monts de Venasque. C'est ainsi qu'entre Ventoux et Luberon, une signalétique routière spécifique identifie les 21 communes de l'aire de production de la Cerise des Monts-de- Venasque, Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Blauvac, Caromb, Carpentras, Flassan, La Roque-sur Pernes, Le Barroux, Le Beaucet, Lioux, Malaucène, Malemort, Mazan, Méthamis, Modène, Mormoiron, Pernes-les-Fontaines, Saint-Didier, Saint-Pierre-de-Vassols, Venasque, Villes-sur -Auzon. Les cerisiers sont en fleurs, au pied du Mont Ventoux dès le début du mois d'avril.

Agriculture : « Continuons de nourrir la population »

« En cette période de trouble profond lié à la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, la Chambre d'agriculture de Vaucluse reste plus que jamais aux côtés de tous les agriculteurs du département, quelle que soit la filière ou le type de difficultés rencontrées », explique Georgia Lambertin, présidente de la [Chambre d'agriculture de Vaucluse](#).

« Elus et collaborateurs, tout le monde est sur le pont, poursuit l'élue consulaire. Chacun s'est organisé pour poursuivre son activité en télétravail, et aussi sur le terrain lorsque c'est nécessaire pour faire les observations et suivis indispensables pour formuler le conseil technique le plus pertinent ou poursuivre

Ecrit par le 22 décembre 2024

les expérimentations, base du conseil de demain. Aucun dossier n'est à l'arrêt et les équipes sont particulièrement mobilisées sur certains dossiers d'actualité comme l'appui aux entreprises en difficulté, l'expertise des sujets traités en réunion avec le Préfet ou les acteurs de la grande distribution, la vente directe sous toutes ses formes pour aider à l'écoulement des produits, mais aussi les dossiers HVE (Haute valeur environnementale, le renouvellement des Certiphyto, les déclarations PAC, les distances de traitement, la campagne d'irrigation qui commence... Tout est bousculé par la crise, mais rien n'est au point mort. Chacun est joignable et répond aux sollicitations. Les réunions se tiennent en visio ou conférences téléphoniques. Bref, l'activité continue, avec de l'organisation, de la débrouillardise et beaucoup de bonne volonté de la part de chacun. »

Création d'une cellule de crise

Afin de répondre aux attentes du monde agricole, la Chambre d'agriculture de Vaucluse a mis en place une cellule de crise pour apporter un appui personnalisé aux entreprises de la filière en difficulté aujourd'hui et qui pourraient l'être demain. Cette cellule est la porte d'entrée vers tous les organismes et services susceptibles d'apporter de l'aide.

« Cette période difficile met aussi en évidence, plus que jamais, notre rôle primordial qui est de nourrir nos concitoyens, rappelle Georgia Lambertin. Présents sur nos exploitations, avec nos salariés que nous remercions, en respectant les précautions nécessaires, en appliquant les gestes barrières pour préserver la santé de tous, nous devons continuer à assurer cette mission, malgré les difficultés, les incertitudes, les angoisses, le stress. La solidarité s'organise vers et dans le monde agricole, avec un fourmillement d'initiatives pour aider un maximum d'entre nous à vendre leur production localement, ou pour faire face aux besoins de main-d'œuvre dans les exploitations... Le monde agricole est lui-même solidaire des soignants, qui sont eux en toute première ligne, avec des dons qui s'organisent ici et là de produits frais, ou de masques de protection... La Chambre y apporte, dans la mesure de ses moyens, sa contribution. Nous croyons profondément qu'en restant unis, solidaires, en travaillant ensemble, nous arriverons à préserver notre outil de travail et à retisser du lien avec nos territoires et nos consommateurs pour en sortir plus forts demain. »

Cellule de crise de la [Chambre d'agriculture de Vaucluse](#) : 06 07 46 25 69. Standard : 06 07 49 18 13